

Le quartier d'habitation Pont-du-Traux, à Saillon / VS

Autor(en): **Meyer, Charles-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **67 (1995)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

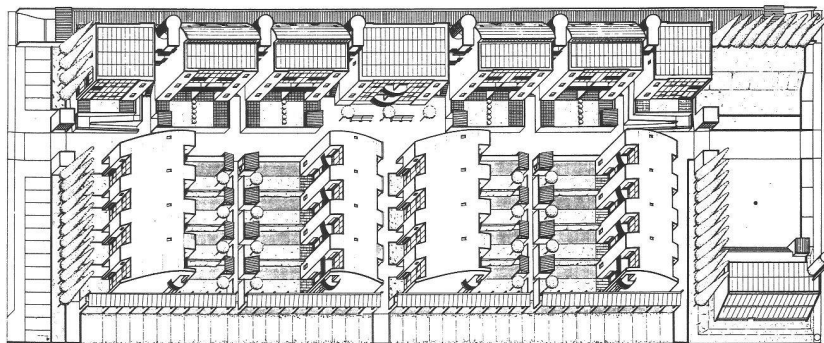
LE QUARTIER D'HABITATION PONT-DU-TRAUX, À SAILLON/VS

CULTIVER L'HABITAT

Sans jouer sur la double signification du mot *culture*, une fois «action de cultiver», une autre fois «ensemble des formes acquises de comportement dans une société humaine»¹, on peut affirmer qu'il y a une culture de la ville.

Et, au même titre que celle-ci existe, l'on peut ajouter qu'il devrait aussi y avoir une culture du quartier, voire du petit quartier. Ce postulat s'avère encore plus nécessaire dans ces zones déstructurées et absurdes de maisons individuelles qui sont la négation même de l'urbanisme: rien à voir avec les hameaux ou les quartiers de la périphérie qui ont une âme et qui participent ainsi activement à l'identité de la ville ou de l'agglomération.

Dès lors, quand naît une volonté de créer un ensemble d'habitat groupé dans une telle zone, on ne peut que s'étonner et se réjouir à la fois. S'étonner, parce que l'idée d'organiser malgré tout un mini quartier



Plan d'ensemble : axonométrie

dans une de ces régions incohérentes, petit champ «cultivé» au milieu d'un vaste terrain «inculte», s'avère plutôt singulière, surtout quand on constate qu'il s'agit d'un placement immobilier. Se réjouir en même temps, parce que ce fragment de structuration du territoire peut susciter des tentatives analogues et éveiller l'espoir qu'elles contribueront peu à peu à améliorer la qualité de l'habitat, au sens large du terme, dans la périphérie.

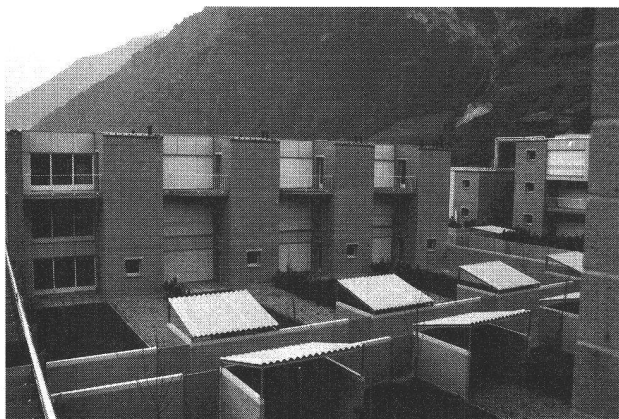
Le quartier du Pont-du-Traux appartient à cette catégorie de réalisations qui tentent d'apporter une réponse différente de celle, commune, de la villa «Sam Suffit», à la difficile question de l'habitat individuel dans notre société précisément individualiste.

LA PAROLE À L'ARCHITECTE²

«Au début 1990, le maître de l'ouvrage³ désire construire à Saillon, au

lieu-dit «Pont-du-Traux», un quartier d'habitat groupé destiné à la location, avec l'aide de l'Office Fédéral du Logement. Le choix du projet s'effectue en été 1990 à l'issue d'un concours d'architecture organisé par le maître de l'ouvrage, en collaboration avec la commune de Saillon et l'Etat du Valais.

Le bourg de Saillon, sur le coteau de la rive droite est un site historique classé d'importance nationale. Sa position géographique et sa topographie en font un élément essentiel du territoire entre Martigny et Riddes. Sur l'autre versant se dessine la silhouette des montagnes dominée par la Pierre-à-Voir. Entre deux s'étend la plaine à vocation originellement agricole. Ce vaste espace a cependant été investi par l'habitat, durant les deux dernières décennies, sous forme de villas individuelles en ordre dispersé, voraces en terrains et de faible qualité urbanistique.





NOTE DE RÉFÉRENCE

Maître de l'ouvrage : CIA, Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève

Architecte : Fabrice Franzetti, EPF/SIA, Martigny, coll. Roger Fellay

Ingénieurs : CERT SA, Martigny

Bureaux d'études :

Consortium Energie: Meldem Energie, Martigny /

BSI, Lausanne / Energie Solaire, Sierre

François Dorsaz, Martigny

A partir de ce constat le projet veut :
 – proposer une occupation «alternative» du territoire ;
 – définir par un espace collectif majeur un centre de convergence à la zone de villas alentour ;
 – assurer des relations visuelles avec les éléments prépondérants du site, bourg et montagnes ;
 – harmoniser le nouvel ensemble avec le bâti existant voisin ;
 – offrir un habitat de qualité dans sa composition d'ensemble, sa configuration intérieure, ses capacités d'adaptation à l'évolution de la famille, ses prolongements extérieurs, tout en restant dans des coûts de construction bas, permettant ainsi des loyers modérés.

Le projet propose 44 logements, allant du 2 au 6 pièces sur un, deux ou trois niveaux, pour une surface brute de plancher totale de 5'000 m² et une densité de 0.5. Pour répondre à l'évolution de la grandeur des familles et à la demande du marché, plusieurs logements ont été prévus en système évolutif; avec des transformations mineures, on peut en effet diviser en deux certains grands appartements ou regrouper des petits.»

LE COMMENTAIRE DU JURY

Ce projet libère à l'est une place publique qui constitue autant un espace collectif majeur de l'ensemble d'habitations projeté qu'un pôle potentiellement appropriable par les habitants du quartier. De cette place on pénètre dans l'ensemble par un «cours» piétonnier qui longe et distribue deux types de logements : au nord, des bâtiments à caractère collectif (distribution verticale par escaliers), au sud, quatre groupes de logements contigus à caractère individuel (jardins privatifs). Les orientations choisies combinent les diverses possibilités d'ensoleillement,

de privacité et de vue.

L'accès au site se fait par les deux routes de desserte situées à l'est et à l'ouest. Les véhicules sont parkés en demi-niveau enterré et couvert sous le bâtiment nord. Les places pour visiteurs sont concentrées sur la bordure ouest de sorte qu'aucun véhicule ne pénètre à l'intérieur de l'ensemble. Le «cours» principal piétonnier est enrichi par toutes les distributions venant du parking, des bâtiments collectifs et des venelles. Celles-ci desservent les logements à caractère individuel et mènent, au sud de la parcelle, à des jardins potagers.

Le traitement des espaces intermédiaires (privés - publics) a été particulièrement soigné.

Les logements sont composés de deux travées: l'une est consacrée aux accès et aux services, l'autre à l'habitation. Ce dispositif permet de combiner des surfaces habitables ainsi qu'un regroupement rationnel des éléments et équipements techniques. Tous les logements possèdent des espaces extérieurs de bonne qualité sous forme de jardins, balcons et terrasses. L'aspect extérieur révèle fidèlement l'organisation interne des logements.

La proposition d'un local commun et ouvert à la vie du quartier est saluée et devra être étudiée avec soin.

Le projet présente des rapports de surfaces et de cubes intéressants tout en favorisant des logements de bonnes dimensions. La construction proposée est rationnelle et doit permettre d'aboutir à des coûts raisonnables.

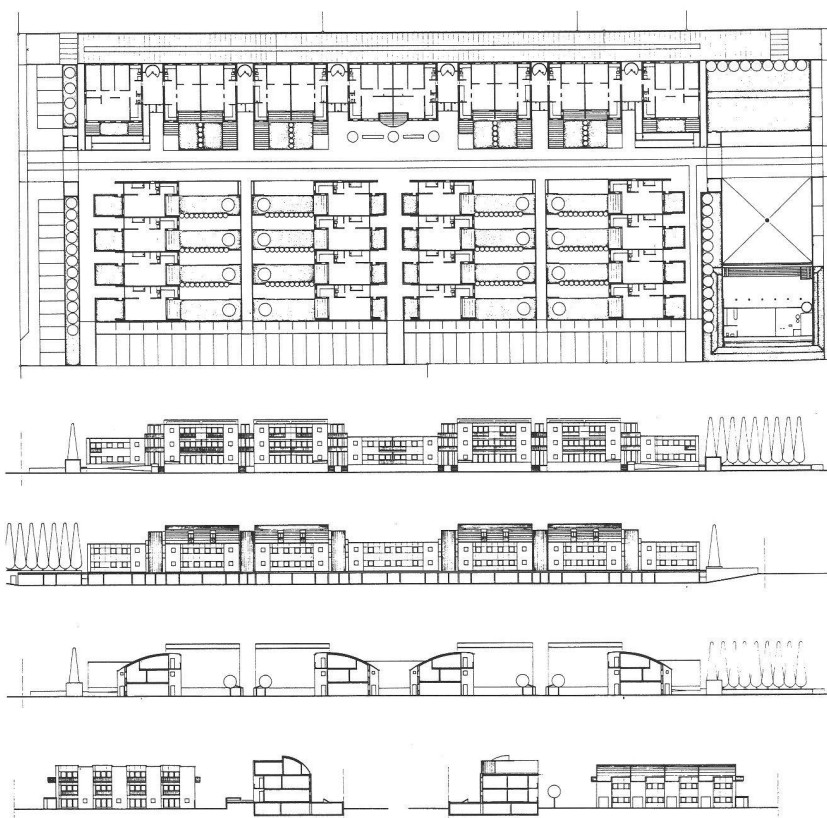
QUALITÉ D'HABITAT

De nombreux éléments traduisibles en termes de critères de construction⁴ ou d'espace constituent les facteurs de base de la qualité d'habitat dans un quartier de la ville. L'un d'entre eux, rarement men-

tionné, s'affirme pourtant comme déterminant, celui de l'intégration humaine, c'est-à-dire du rôle social, de l'engagement que peut avoir l'individu dans la collectivité. Comme conséquence directe s'ajoute d'ailleurs immédiatement le facteur de sécurité, qui s'avère également déterminant.

Le quartier du Pont-du-Traux, à Saillon, répond certes à cette préoccupation urbanistique de par le programme même de construction qu'il propose – aménager de manière dense des habitations dans des bâtiments de bas gabarits, en garantissant cependant une certaine intimité – renforce en effet l'appartenance à une petite communauté tout en préservant la personnalité individuelle. Les rapports de voisinage deviennent tout autres que dans de grands ensembles ou, cas de figure contraire, dans des zones de villas. Les règles du jeu social sont faciles à établir, pas trop contraignantes et donc faciles à respecter. Comme il s'agit exclusivement d'appartements ou de maisons à louer, le taux de sédentarité des futurs locataires sera un très bon indicateur du bien-être social.

La définition de la qualité d'habitat passe aussi par une série de critères s'établissant tant par les promoteurs que par les utilisateurs, à savoir, le soleil, le calme, le prix modéré du loyer etc. Mais il en est d'autres auxquels les concepteurs accordent généralement une grande importance, comme la forme des espaces par exemple, ou encore l'adaptabilité, la flexibilité, alors que les promoteurs ou les utilisateurs ne leur attachent que peu, voire pas d'importance du tout. Preuve en est d'ailleurs le fait que ces critères-là ne constituent jamais les fers de lance de la publicité immobilière.



Quoi qu'il en soit, les recherches conduites par les architectes dans ce domaine sont très valorisantes et, dans le cas du Pont-du-Traux, elles aboutissent à des solutions distributives ou redistributives des logements qui sont très intéressantes: pouvoir en effet détacher une pièce pour en faire un petit logement, à peu de frais car les installations techniques de base le permettent

aisément, ou, au contraire, en annexer une pour agrandir l'unité d'habitation, représentent un avantage certain.

Quant à l'adéquation de l'expression architecturale au genre de vie de l'habitant lui-même, elle est et restera toujours la pierre d'achoppement des rapports architectes-utilisateurs. L'appropriation des espaces intérieurs par l'usager correspond

en effet rarement aux dessins de ceux-ci, et les espaces extérieurs, les prolongements de l'habitation, sont souvent peuplés par les nains de jardin, bacs à fleurs ou autres, qui ne sont certes pas contenus dans les propos des architectes. Mais cela démontre que pour l'utilisateur la qualité de vie ne passe pas forcément par la compréhension des intentions et des ambitions architecturales.

Au Pont-du-Traux, à travers une image d'ensemble claire, toutes les prémices d'un habitat de qualité sont présentes. L'avenir permettra la vérification de cette qualité. Pour l'instant, il y a encore des appartements inoccupés. Il faut laisser le temps au temps.

Charles-André Meyer

Notes

- ¹ Petit Robert, dictionnaire de la langue française, Paris 1986.
- ² La description est due à l'architecte, auteur de la réalisation.
- ³ Voir note de référence
- ⁴ Extrait du rapport du jury, 1990.
- ⁵ A ce propos, il est intéressant de noter que cette réalisation a obtenu le prix solaire suisse 1994, notamment pour son concept énergétique global avec stockage saisonnier de 7'500 m³ d'eau dans la nappe phréatique, pour l'intégration architecturale des systèmes de captage non vitrés distribués horizontalement sur les toitures plates.

TYPE B TRIPLEX 6 pces

REZ.DE.CH _____

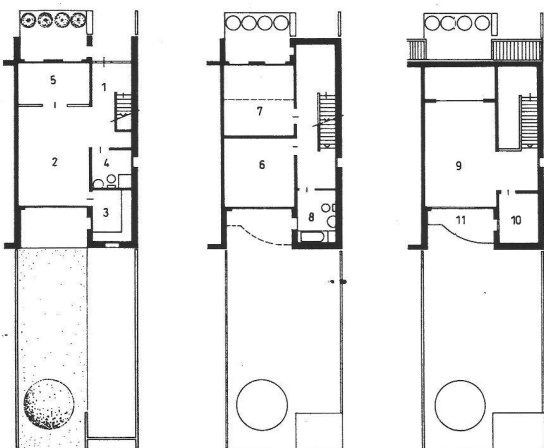
ETAGE 1 _____

ETAGE 2 _____

1. entrée
2. séjour
3. cuisine
4. douche . wc
5. bureau . ch.

6. chambre 1
7. chambre 2
8. bain

9. chambre 3
10. rangement
11. balcon



TYPE A DUPLEX 5 pces - APPARTEMENT 2 pces

REZ.DE.CH _____

ETAGE 1 _____

ETAGE 2 _____

1. entrée
2. séjour
3. cuisine
4. douche . wc
5. bureau . ch.

8. travail
9. chambre
10. chambre
11. chambre
12. bain
13. balcon

1. entrée
2. séjour
3. cuisine
4. bain
5. chambre
6. balcon

